ENSEMBLE AUTOUR DE L'ARGENS ET SES AFFLUENTS

PROGRAMME D'ACTIONS
DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

QUIZ des bons réflexes

ALERTE INONDATION: SAVOIR RÉAGIR EFFICACEMENT!

Face au bilan catastrophique de la crue de 2010 avec 25 victimes et 1 milliard d'euros de dégâts, des retours d'expérience ont été menés. Ces études ont permis de mieux comprendre les raisons qui conduisent les citoyens à sous-estimer le risque et à se mettre en danger : préserver un animal ou un bien, rejoindre son domicile, descendre à la cave pour évacuer l'eau, etc.

Les questions suivantes illustrent différents scénarios permettant à chacun de se familiariser avec quelques consignes de sécurité élémentaires.







Le département du Var est placé en Vigilance Orange, un violent épisode pluvieux est attendu. Comment faut-il réagir ?

► Cocher la ou les bonne(s) réponse(s)



PENDANT L'INONDATION

- ► Si la maison est située dans une zone protégée par une digue, il faut :
- 7. Ne pas s'inquiéter puisque la zone est protégée.
 - 8. Se préparer à évacuer si nécessaire.



Les secours demandent aux riverains d'évacuer, que faire?

- Finir d'abord de mettre à l'abri ses affaires les plus importantes.
- Refuser de partir sans avoir retrouvé son animal de compagnie.
- Accepter de quitter son domicile pour rejoindre le centre d'hébergement d'urgence.
- 4. Refuser si son domicile dispose d'un étage refuge.



N°5 Que faire lors d'un déplacement routier?

- 1. Respecter les déviations mises en place.
- 2. Ne jamais s'engager sur une voie immergée.
 - 3. Signaler son départ et sa destination à un proche.
- 4. Quitter sa voiture et finir son trajet à pied.
 - Un cours d'eau commence à déborder sur le passage à qué qui permet d'accéder à l'autre rive.
- 5. Il est possible de franchir le passage si le véhicule est adapté (type 4x4).
- ☐ 6. Il faut se réfugier sur un point en hauteur.



N°6 Si les enfants sont à l'école, il faut :

- 1. Attendre que l'inondation soit terminée pour aller les chercher, les secours publics s'occupent d'eux.
- 2. Aller les récupérer pour que toute la famille soit en sécurité.
- Contacter l'établissement pour en savoir plus sur la situation.

RÉPONSES

N°1 Réponses : 1-2-3-4-5-6

Les volets électriques peuvent se révéler être un véritable piège en cas de coupure de courant. De la même façon, fermer la porte à clé risque de ralentir les secours éventuels mais pas l'inondation.

N°2 Réponses : 1-3-4

Les habitats légers (camping ou habitats précaires) sont très vulnérables aux inondations.

N°3 Réponses : 2-3-4-8

Quand l'eau pénètre dans la maison, il est trop tard pour la protéger, il faut se réfugier dans les étages. Tous les déplacements extérieurs sont fortement déconseillés (risque de chute dans une bouche d'égout submergée, etc.).

Habiter derrière une digue donne souvent un faux sentiment de sécurité. L'ouvrage pourra contenir le débordement jusqu'à un certain point seulement. Une rupture de digue entraîne une inondation rapide et violente.

DÈS MAINTENANT, ANTICIPEZ!

RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE MAIRIE POUR CONNAÎTRE LA SITUATION DE VOTRE COMMUNE ET DE VOTRE HABITATION FACE AU RISQUE INONDATION.

N°4 Réponse: 3

Pendant la crise, il faut impérativement respecter les consignes émises par les secours.

N°5 Réponses : 1-2-3-6

Chaque année, de nombreux décès sont liés aux déplacements en véhicule (1/3 des victimes lors des 10 dernières années dans la région du sud-est).

Peu importe le type de véhicule ou la hauteur d'eau. la force du courant est trop souvent sous-estimée.

N°6 Réponse: 1

Des documents appelés PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) sont obligatoires dans chaque établissement scolaire. Les enfants seront donc mis en sécurité en cas de vigilance avérée. les parents ne doivent pas prendre le risque d'aller les chercher. Enfin. il faut éviter de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux

Pour aller plus loin et suivre les événements:

Carte de vigilance et bulletins de Météo France: www.meteofrance.fr

Pour le suivi des cours d'eau (Argens, Nartuby): www.vigicrues.gouv.fr



















Plus d'information sur le site : www.var.fr dans la rubrique Environnement, cadre de vie.